

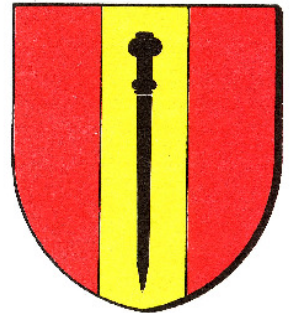
N° 59

L'ÉCHO DE FELDBACH



2012

MAI



18 mars 2012
Passation de
commandement
chez les
Sapeurs-Pompiers





LE MOT DU MAIRE

Le printemps a vu son lot de changements tant au niveau national qu'au niveau communal. Après les trois premières démissions pour diverses raisons au début de mon mandat ont succédé quatre démissions de Conseillers Municipaux en même temps qu'une levée de boucliers d'opposants à un projet intercommunautaire initié par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue.

Les sept conseillers de l'équipe élue en 2008 ont adhéré à ce projet lors de votes successifs en séance du Conseil Municipal sauf moi qui me suis abstenu non sans les avoir mis en garde à l'époque sur certaines difficultés à surmonter. Le Président de la Communauté de Communes de Hirsingue ne souhaitant pas aller à l'encontre de l'avis du Maire de Feldbach, je me suis abstenu et n'ai donc pas marqué mon opposition pour ne pas étouffer ce projet dans l'œuf. Je respectais ainsi le consensus démocratique et ne mérite donc pas la qualification de maire autoritaire comme on a pu le laisser entendre par la suite.

Je suis au service de la population de Feldbach depuis presque trente ans en tant que Conseiller, Adjoint et Maire ayant accepté ce dernier mandat pour assurer la continuité de ces différents chantiers indispensables mis en œuvre par mes prédécesseurs tels que :

- ◆ assainissement : troisième tranche
- ◆ chaufferie : remise à l'état identique du terrain échangé. Clôture, portail, déplacement du collecteur d'eau claire parasite.
- ◆ accès handicapés de l'église
- ◆ retenue d'eau : ce projet a été finalisé en 2006. Reste à trouver le financement de la part communale et l'accord des propriétaires fonciers
- ◆ enfouissement des réseaux EDF au centre du village
- ◆ eau potable : amélioration de l'eau potable avec les travaux engagés avec Riespach pour 400 000,00 € dont 160 000,00 € pour Feldbach.

Certains des travaux envisagés comme l'enfouissement des lignes électriques n'ont pu être finalisés faute de moyens financiers.

Il faut savoir que actuellement les recettes de la commune couvrent à peine le remboursement des annuités des emprunts en cours et le budget de fonctionnement et que ces recettes ne sont pas extensibles à moins d'augmenter de façon importante les taxes.

Je comprends dès lors les frustrations et les désillusions des conseillers démissionnaires voulant s'investir et participer à la vie active de la commune. Ils auraient aimé marquer de leur empreinte leur mandat d'élus municipaux, et l'opportunité d'un projet intercommunautaire, qui ne devait a priori rien coûter à la Commune, les a enthousiasmés sans qu'ils puissent en mesurer toutes les conséquences.

Les élections complémentaires ont permis à la liste d'opposition à ce projet d'obtenir une majorité au Conseil Municipal et briguer les postes de représentants communaux et intercommunaux.

Il est regrettable d'en être arrivé à cette extrémité. Je souhaite à présent travailler avec la nouvelle équipe dans un contexte apaisé pour faire avancer les projets en cours en espérant une ambiance plus sereine dans le village de Feldbach.

Le Maire

François LITZLER.



Dans ce numéro

Le mot du maire	3
<u>Les comptes rendus de séances</u>	
Conseil municipal	4
S IAEP	15
SIS	17
Conseil d'école	22
<u>Les actualités de Feldbach</u>	
Passation commandement	24
Embellissement	26
Journée Haut-Rhin propre	27
<u>Communiqués</u>	28
Sur les traces du passé	36
Carnet du jour	42

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 30 mars 2012 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : Tous les Conseillers.
M. SENDELIN Christophe, Mmes RENGIER Sylvie, GASSER Yvonne,
CORSICO Claudine, GINTZ Noémie, MM. OBERLI Luc, DANGELSER Michel,
HEIMBURGER André, VETTER Maurice, FUX André.

Secrétaires de séance : Mademoiselle KILIAN Myriam et Madame IFFENECKER Doris.

Ordre du jour :

1. Installation du nouveau Conseil Municipal suite à élections partielles ;
2. Fixation du nombre des adjoints ;
3. Nouvelle élection des adjoints (confirmation ou non des mandats des adjoints en place) ;
4. Constitution des Commissions Communales ;
5. Désignation des délégués de la Commune au sein des organismes de regroupement intercommunaux ;
6. Divers : - Néant.

1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A ELECTIONS PARTIELLES.

Suite à la vacance de sept membres du Conseil Municipal, il est procédé à des élections partielles.

Le Maire donne lecture des résultats obtenus constatés au procès-verbal de l'élection complémentaire du 25 mars 2012, et déclare installer :

Mme	CORSICO	Claudine	198 voix ;
M.	OBERLI	Luc	190 voix ;
Mme	GINTZ	Noémie	190 voix ;
M.	DANGELSER	Michel	187 voix ;
M.	HEIMBURGER	André	186 voix ;
M.	VETTER	Maurice	159 voix ;
M.	FUX	André	151 voix.

2. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut disposer de trois adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

3. NOUVELLE ELECTION DES ADJOINTS

L'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'après une élection partielle, le Conseil Municipal peut décider qu'il soit procédé à une nouvelle élection des adjoints. Après en avoir délibéré, il est décidé par 8 voix pour et 3 voix contre, d'élire deux nouveaux adjoints.

Madame Sylvie RENGHER, Deuxième Adjointe au Maire prend la parole et rappelle que les Conseillers élus en 2008 « *souhait[aient] former une équipe nouvelle, solidaire et à l'écoute* ». Ils sont, dit-elle, allés « *de désillusion en désillusion* ». Elle met en cause l'attitude du Maire qui ne leur a pas permis de prendre « *une part active à la vie communale [ni de] s'investir* ».

Madame Sylvie RENGHER revient sur les jours précédant le présent Conseil Municipal et conteste l'attitude du Maire et celle des Conseillers Elus.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il est donc procédé à l'élection du Premier Adjoint.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
- A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	1
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	10
- Majorité absolue.....	6
ont obtenu M. HEIMBURGER André	Sept (7) voix
M. SENGELIN Christophe	Trois (3) voix

M. HEIMBURGER André ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Adjoint et est immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
- A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	1
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	10
- Majorité absolue.....	6
ont obtenu M. OBERLI Luc	Sept (7) voix
Mme RENGHER Sylvie	Trois (3) voix

M. OBERLI Luc ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Adjoint et est immédiatement installé.

Monsieur Christophe SENGELIN et Madame Sylvie RENGHER se lèvent alors et prennent congé en disant que « [leur] *présence n'est plus indispensable* et [leur] *motivation n'est plus la même* » .

On procède alors à la constitution des commissions communales.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 10 avril 2012 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : MM. HEIMBURGER André, OBERLI Luc, Mmes GASSER Yvonne, CORSICO Claudine, GINTZ Noémie, MM. DANGELSER Michel, VETTER Maurice et FUX André

Excusés non représentés : Mme RENGER Sylvie et M. SENDELIN Christophe

Secrétaires de séance : Melle KILIAN Myriam et Mme IFFENECKER Doris.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2012 ;
2. Approbation des comptes administratifs 2011 du service principal (M14) et du service des eaux (M49) ;
3. Approbation des budgets primitifs 2012 du service principal (M14) et du service des eaux (M49) ;
4. Fixation du prix de l'eau et de la redevance d'assainissement pour 2012 ;
5. Vote des quatre taxes directes locales ;
6. Approbation de l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) ;
7. Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) ;
8. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (avancement de grade) ;
9. Divers :
 - Motion de soutien RASED ;
 - Concert Voix et Route Romane ;
 - Déclaration d'intention d'aliéner ;
 - Choix des panneaux pistes VTT ;
 - Composition du bureau de vote pour les élections présidentielles.

Le Maire accueille ses collègues et les remercie de leur présence à cette séance qui sera essentiellement consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2011 et budgets primitifs 2012 (M14 et M49).

Il souhaite également la bienvenue à M. Claude IPPONICH, Trésorier Municipal de FERRETTE, venu l'assister pour la présentation des documents budgétaires soumis à approbation.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30.03.2012

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)

Sur la base des documents préparatoires, le Maire invite l'assemblée à examiner les comptes administratifs de l'année écoulée et les budgets prévisionnels de l'année en cours, étudiés par la Commission des Finances le 05 avril dernier.

Le Maire propose de confier la présidence de la séance à M. André HEIMBURGER, Premier Adjoint au Maire, pour l'examen et le vote des comptes administratifs auquel il ne peut prendre part. Cette proposition étant acceptée par l'assemblée, le Maire quitte la séance et M. HEIMBURGER, assisté de M. IPPONICH, Trésorier, présente en détail le compte administratif 2011.

a. Compte administratif 2010 du service principal (M14) :

Monsieur le Premier Adjoint et M. IPPONICH commentent ce document qui reprend dans le détail l'ensemble des opérations réelles effectuées en dépense et en recette durant l'année 2011 et dont la balance générale s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	:	296 729,39 €
Recettes	:	597 073,92 € (dont 220 605,02 € d'excédent antérieur reporté)

Excédent global de fonctionnement : 300 344,53 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	1 008 156,64 € (dont 76 402,33 € de déficit antérieur reporté)
Recettes	:	1 022 481,16 €

Excédent global d'investissement : 14 324,52 €

Excédent global de clôture

au 31.12.2011 : **314 669,05 €**

Le Conseil Municipal, à la requête de M. HEIMBURGER,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 du service principal (M14) dressé par le Maire ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs, après vérification de la Commission des Finances, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil Municipal,

- * après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;
- * statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 ;
- * constatant un excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2011 à hauteur de 300 344,53 € ;

- * constatant un excédent d'investissement cumulé de l'exercice 2011 à hauteur de 14 324,52 € ;
- * compte tenu des restes à réaliser en dépense d'un montant de 42 800 €, la section d'investissement s'établit à 28 475,48 €,

décide

- * d'affecter un montant de 28 475,48 € à la couverture du déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2011 ;
- * d'émettre à cet effet un titre de 28 475,48 € à l'article 1068, recettes d'investissement du budget 2012 ;
- * de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 271 869,05 €, au budget primitif 2012, au compte 002, recettes de fonctionnement.

b. Compte administratif 2011 du service des eaux (M49)

Comme ils l'ont fait précédemment pour le service principal, M. le Premier Adjoint et M. IPPO-NICH, Trésorier commentent le compte administratif 2011 du service des eaux (M49) dont la balance générale s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	:	44 445,56 €
Recettes	:	73 504,63 € (dont 10 609,72 € d'excédent d'exploitation reporté)

Excédent global de fonctionnement : 29 059,07 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	352 301,84 € (dont 144 048,48 € de déficit reporté)
Recettes	:	186 751,12 €

Déficit global d'investissement : 165 550,72 €

**Déficit global de clôture
au 31.12.2011 :** **136 491,65 €**

Le Conseil Municipal, à la requête de M. HEIMBURGER,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 du service des eaux (M49) dressé par le Maire ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs, après vérification de la Commission des Finances, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

- * après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;
- * statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 ;
- * constatant un excédent d'exploitation cumulé de l'exercice 2011 à hauteur de 29 059,07 € ;
- * constatant un déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2011 à hauteur de 165 550,72 €,

décide

- * d'affecter l'excédent d'exploitation à la couverture du déficit cumulé d'investissement de l'exercice 2011, à hauteur de 29 059,07 € ;
- * d'émettre, afin de concrétiser cette opération, un titre de recette d'un montant de 29 059,07 € au compte 1068 (affectation en réserves).

M. le Premier Adjoint au Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance témoignée par l'approbation à l'unanimité des documents budgétaires concernés.

Il propose, à présent, d'approuver les budgets primitifs de l'exercice 2012 préparés par Melle KILIAN et étudiés en Commission des Finances.

3. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)

a. Budget primitif 2012 du service principal (M14)

- * la section de fonctionnement s'équilibre à 566 606,05 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global de fonctionnement de 271 869,05 € constaté au compte administratif 2011. Un montant de 102 741,05 € est dégagé pour financer l'investissement.
- * la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 270 330,05 € en dépense et en recette, avec la reprise du déficit global d'investissement de 14 324,52 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service principal (M14) pour l'exercice 2012.

b. Budget primitif 2012 du service des eaux (M49)

- * la section d'exploitation s'équilibre à 94 000,00 € en dépense et en recette.
- * la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 191 551,07 en dépense et en recette, avec la reprise du déficit global d'investissement de 165 550,72 €.

Après délibération et invité par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service des eaux (M49) pour l'exercice 2012.

Le Maire remercie l'assemblée de la confiance témoignée par l'approbation des différents documents budgétaires.

4. FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ⇒ de maintenir le prix de l'eau, à compter du 1er janvier 2012, à 1,80 € le m³ ;
- ⇒ de maintenir la location annuelle des compteurs à : 11 €/petit compteur et à 14 €/grand compteur ;
- ⇒ de maintenir la redevance d'assainissement à 1,30 € par m³ d'eau consommé.
- ⇒ La redevance pour pollution (0,432 € le m³) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,274 € le m³) sont fixées par l'Agence de l'Eau.

5. VOTE DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Conformément à l'état de notification des taux des taxes locales pour 2012, le Conseil Municipal, considérant que le produit annoncé de 136 830 € suffit à assurer l'équilibre du budget 2012, décide à l'unanimité :

1. de voter les taux des quatre taxes locales, qui s'établissent comme suit :

Taxes	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	454 600,00 €	16,63 %	75 600,00 €
Taxe Foncier Bâti	331 400,00 €	13,29 %	44 043,00 €
Taxe Foncier Non Bâti	18 400,00 €	46,62 %	8 578,00 €
CFE	40 400,00 €	21,31 %	8 609,00 €
Produit total voté :			136 830,00 €

2. de prendre acte des produits prévisionnels attendus suivants :

- allocations compensatrices	:	5 780 €
- taxe additionnelle foncière non bâtie	:	154 €
- CVAE	:	7 739 €

M. le Maire remercie M. IPPONICH pour toutes les explications données, ce dernier quittant la séance

6. APPROBATION DE L'ENTREE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH DANS LE SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU (SMS)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) réuni le 1^{er} mars 2012, a approuvé par 78 voix pour et 1 abstention :

1. l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le SMS,
2. le transfert par la Communauté au SMS de ses compétences « Charte de Pays » et « Tourisme ».

La délibération du SMS a été notifiée à la Commune le 9 mars 2012. La Commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Commune est réputée favorable. La majorité requise pour l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le SMS est de 2/3 des conseils représentant la ½ de la population ou la ½ des conseils représentant les 2/3 de la population totale du SMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

1. l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le Syndicat Mixte pour le Sundgau,
2. le transfert par cette Communauté au Syndicat Mixte pour le Sundgau de ses compétences « Charte de Pays » et « Tourisme ».

7. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMS

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) réuni le 1^{er} mars 2012, a approuvé par 78 voix pour et 1 abstention :

- la modification des statuts du SMS.

La délibération du SMS, accompagnée des statuts modifiés, a été notifiée à la Commune le 9 mars 2012. La Commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Commune est réputée favorable. La majorité requise pour la modification des statuts du SMS est de 2/3 des conseils représentant la ½ de la population ou la ½ des conseils représentant les 2/3 de la population totale du Syndicat Mixte.

Le Maire donne lecture et commente les articles 1, 3 et 12 des statuts, dans leur rédaction ancienne et modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

8. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (AVANCEMENT DE GRADE)

- * Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- * Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- * Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi N°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- * Vu le budget communal ;
- * Vu le tableau des effectifs ;
- * Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C en date du 24 janvier 2012 ;
- * Vu la déclaration de création d'emploi enregistrée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin sous le N° 965 ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste
d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL AFFERENTE AU POSTE :

A temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, avec effet au 1^{er} août 2012.

MOTIFS :

La création de ce poste intervient suite à inscription sur tableau d'avancement de grade 2012 d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe, classé au 9^{ème} échelon et remplissant les conditions d'ancienneté requises.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

9. DIVERS

a. Approbation de la motion de soutien à l'équipe du RASED HIRSINGUE

M. le Maire fait lecture de la motion de soutien prise par le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles du Collège de Hirsingue (S.I.A.C) à l'équipe du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.) de HIRSINGUE, à toutes les équipes enseignantes et pédagogiques du département et, aux parents d'élèves.

Les délégués des quatorze Communes membres du S.I.A.C. demandent :

- * un moratoire sur la fermeture des classes ;
- * un moratoire sur la suppression des postes d'enseignants, de personnel des R.A.S.E.D., des animateurs soutien et des coordinateurs de réseau d'écoles ;
- * le maintien des seuils actuels de fermeture et d'ouverture des classes ;
- * le maintien des dotations horaires globales dans les établissements du secondaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la présente motion.

b. Concert Voix et Route Romane

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Association Arts et Lumières d'Alsace – 68 ROSHEIM demande à pouvoir organiser un concert en l'église romane de FELDBACH le samedi 08 septembre 2012, à charge pour la Commune de verser une participation financière forfaitaire de 1 000 €.

Le Conseil Municipal ne voit pas d'inconvénient à l'organisation du concert mais sans y participer financièrement.

c. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Anne SCHMIDT, notaire à FERRETTE, à savoir :

Vente par Madame Sandra LICOPOLI, demeurant à SAINT-LOUIS à Monsieur David LEMOINE, demeurant à FELDBACH de la maison d'habitation sise 12 rue de Riespach, cadastrée sous Section 1, N°58, d'une superficie totale de 10,29 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ce bien immeuble.

d. Choix des panneaux d'accueil des itinéraires VTT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE s'est engagée dans un processus de développement local et touristique avec la volonté de conduire un projet de mise en place d'itinéraires VTT sur l'ensemble du territoire du Sundgau.

Ce projet est entré dans la phase concrète de mise en place du balisage et des panneaux d'accueil. FELDBACH a été identifiée comme pouvant accueillir l'un des 25 panneaux au format 1600 x 1400 mm qui présenteront l'ensemble des circuits VTT du Sundgau.

La Communauté de Communes a sélectionné deux types de panneaux, le premier en bois et le second en aluminium. Le coût d'achat, de pose et d'entretien, pris en charge par cette dernière s'élève à 1 650 € TTC pour un panneau en bois et 1 810 € TTC pour un panneau en aluminium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour un panneau en bois.

e. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE – ELECTIONS PRESIDENTIELLES

	1 ^{er} tour 22 avril 2012		2 ^{ème} tour 06 mai 2012	
de 8 H 00 à 10 H 00	CORSICO	Claudine	GINTZ	Noémie
	OBERLI	Laura	OBERLI	Laura
	OBERLI	Luc	OBERLI	Luc
de 10 H 00 à 12 H 00	FUX	André	FUX	André
	ROCKLIN	Christophe	ROCKLIN	Christophe
	VETTER	Maurice	VETTER	Maurice
de 12 H 00 à 14 H 00	DANGELSER	Michel	DANGELSER	Michel
	GASSER	Yvonne	GASSER	Yvonne
	LINDER	Romain	LINDER	Romain
de 14 H 00 à 16 H 00	DATTLER	Aurélie	CORSICO	Claudine
	GINTZ	Noémie	DATTLER	Aurélie
	LITZLER	François	LITZLER	François
de 16 H 00 à 18 H 00	DANGELSER	Michel	DANGELSER	Michel
	DATTLER	Damien	DATTLER	Damien
	HEIMBURGER	André	HEIMBURGER	André

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 23 heures 30.

Suivent les signature du registre

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE FELDBACH - RIESPACH DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011

Le Comité Syndical s'est réuni dans la salle de la mairie de Feldbach, le 17 novembre 2011 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Président.

Présents : Mmes MULLER Marie-Josée, RENGHER Sylvie, GASSER Yvonne
MM. SENDELIN Christophe, STOESEL Sébastien, GASSER Paul,
REDERSTORFF Christian,
Absent non représenté : M. BRAND Jean-Paul
Secrétaire de séance : Mme IFFENECKER Doris.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal (08.06.2011) .
2. Indemnités servitudes de passage sur terrains privés.
3. Reconstitution de la ligne de trésorerie de 1.000.000,00 €, à hauteur de 575.000,00 € .
4. Avancement des travaux.
5. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17.11.2011

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Président. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. INTERCOMMUNALITE

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit notamment un certain nombre de mesures visant à l'achèvement et à la rationalisation de l'intercommunalité. Il est ainsi demandé aux Préfets d'élaborer un projet de schéma de la coopération intercommunale, qui est soumis pour avis aux collectivités concernées.

Notre commune étant concernée par l'une des 20 propositions d'évolution de l'intercommunalité listées par le Préfet du Haut-Rhin, le Président est invité à la soumettre à l'avis de l'assemblée, qui doit intervenir dans un délai de trois mois.

La Communauté de Communes du Canton de Hirsingue dont fait partie la Commune de Feldbach sera amenée à disparaître. La Commune de Feldbach sera rattachée à la Communauté de Communes III et Gersbach selon la proposition n° 2 du projet de schéma de la coopération intercommunale.

Où les explications de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical **décide** à l'unanimité :

- de ne pas adhérer** à la proposition n° 2 à savoir :

Extension de la Communauté de Communes III et Gersbach aux communes de FELDBACH, HENFLINGEN, OBERDORF et RIESPACH pour le motif suivant :

la distribution de l'eau potable.

Les communes de FELDBACH et de RIESPACH fonctionnent ensemble depuis l'après-guerre, la commune de RIESPACH fournissant de l'eau pour les habitants des deux villages depuis cette époque là.

Suite à des problèmes de potabilité d'eau, nous nous sommes regroupés en Syndicat depuis le 7 mai

2008 et avons engagé, en collaboration avec les services du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de lourds travaux afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Ces travaux ont démarré début avril 2011 et permettront d'ici le 3^{ème} trimestre 2011 de fournir une eau de qualité en quantité suffisante à nos villageois (mélange de l'eau en provenance des sources de Riespach et de l'eau du forage de Feldbach).

Les membres du Syndicat, avec l'aide des services compétents travaillent sur ce dossier depuis de nombreuses années afin de trouver la solution la plus rationnelle, tant au niveau de la réalisation pratique que du coût des travaux.

La Communauté de Communes Ill et Gersbach ayant la compétence quant à la gestion de l'eau, nous insistons là aussi à nouveau sur notre volonté ferme de conserver cette gestion, ceci afin de pouvoir maîtriser nos coûts, et ne pas « faire subir » une augmentation de redevance pour nos habitants.

En cela, la Communauté de Communes du Jura Alsacien a également notre préférence.

- de demander** l'adhésion de la Commune de Feldbach à la Communauté de Communes du Jura Alsacien pour le motif sus-énoncé ;
- de charger** M. le Président d'en informer le Préfet du Haut-Rhin.

3. CONTRACTION D'UN EMPRUNT DE 400 000,00 €

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que pour financer les travaux de dilution des eaux des sources de Riespach par celles du forage de Feldbach, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000,00 €.

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance des différentes offres (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne), et les avoir examinées avec attention et après en avoir délibéré,

décide :

- de contracter auprès du Crédit Mutuel REGIO PLUS de Waldighoffen un prêt selon les conditions ci-après :

Montant :	400 000,00 €
Durée :	20 ans
Taux fixe :	Remboursement trimestriel de 4,35 %
Remboursement :	Echéances constantes en capital et intérêts par trimestrialités de 7 511,97 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat et toutes pièces annexes, et à l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, recevant tous pouvoirs à cet effet.

4. AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Président informe l'assemblée que les travaux se poursuivent. Côté Riespach, la canalisation en fonte est en train d'être posée. Côté Feldbach, les chemins ont été décapés et la pose du PEHD est en cours.

5. DIVERS

- Monsieur Paul GASSER indique qu'il serait opportun d'effectuer quelques travaux sur le réseau de captage des sources de Riespach (mise en place de vannes, essais de pression etc...).
- décision modificative - virement de crédits

Le Comité Syndical,

constatant une insuffisance de crédits de 1106,68 € à l'article 6615 du budget de l'exercice 2011 ;

décide à l'unanimité

- de voter un crédit supplémentaire de 1110,00 € à l'article 6615, section d'exploitation du budget de l'exercice 2011 .
- d'opérer à cet effet un virement de crédit de 1110,00 € de l'article 6451 à l'article 6615.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 21 h 30.

Syndicat Intercommunal Scolaire Riespach-Feldbach



Séance du 11 avril 2012

Présence:

M. Matthieu GRIENENBERGER, Président, Mme Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, M. André HEIMBURGER, 1^{er} Maire-Adjoint de Feldbach, M. Luc OBERLI, 2^{ème} Maire-Adjoint de Feldbach, M. Michel MELBECK, Mme Audrey HUBER-REUGE, délégués de Riespach, Mmes Claudine CORSICO et Yvonne GASSER, déléguées de Feldbach, membres du Comité Syndical.

Absence:

M. Martin BIHR, avec procuration à M. Matthieu GRIENENBERGER et Mme Noémie GINTZ, avec procuration à Mme Claudine CORSICO.

1.- Lecture et signature du Procès Verbal de la séance du 7 septembre 2011

Le Procès Verbal de la séance du 7 septembre 2011 n'appelant aucune observation est approuvé.

2.- Procès Verbal de l'installation de quatre nouveaux délégués au Syndicat

Election du Vice-Président

Installation des délégués du Comité Syndical

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Matthieu GRIENENBERGER, Président, qui après avoir procédé à l'appel nominal des délégués, a donné lecture de l'arrêté préfectoral n° 02-2113 du 30 juillet 2002 portant création du Syndicat, puis a déclaré installer MM. André HEIMBURGER, Luc OBERLI, Mmes Claudine CORSICO et Noémie GINTZ délégués de FELDBACH dans leurs fonctions de membres du comité du Syndicat Intercommunal Scolaire des Communes de RIESPACH et de FELDBACH.

Election du Vice-Président : premier tour de scrutin

Sous la présidence de M. Matthieu GRIENENBERGER, il a été procédé à l'élection du Vice-Président. Le Président demande aux candidats à la vice-présidence de se faire connaître.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

•	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
•	A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
•	Reste pour le nombre des suffrages exprimés	9
•	Majorité absolue	6
Ont obtenu :		
	Mme GASSER Yvonne	9

Mme GASSER Yvonne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente, et a été immédiatement installée.

Observations et réclamations

Néant

3.- Fixation des indemnités de fonction du Vice-Président

Le Comité Syndical,

- * Vu l'arrêté préfectoral n°02-2113 du 30 juillet 2002 portant création du Syndicat Intercommunal Scolaire des Communes de RIESPACH et de FELDBACH, établissement public sans fiscalité propre ;
- * Vu le décret n°93-732 du 29 mars 1993 relatif aux indemnités de fonction des vice-présidents de coopération intercommunale mentionnées à l'article 18 de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;
- * Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonction des vice-présidents de coopération intercommunale mentionnés à l'article L.5211-12 du Code Général des collectivités territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code (J.O. du 29 juin 2004) ;
- * Considérant que les 2 communes comptent 1079 habitants au recensement de 1999;
- * et après en avoir délibéré,

- ⇒ décide à l'unanimité de maintenir l'indemnité mensuelle de la Vice-présidente à 46,01 % du taux maximal autorisé par la Loi, soit à $176,77 \text{ €} \times 46,01\% = 81,33 \text{ €}$;
- ⇒ dit que cette décision prend effet le 12 avril 2012 ;
- ⇒ dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat.

4.- Compte Administratif 2011

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme Yvonne GASER, Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. Matthieu GRIENENBERGER, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

- ☞ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit:

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 634,97			7 713,25		3 078,28
Opérations de l'exercice	7 919,11	5 690,84	128 518,50	140 326,86	136 437,61	146 017,70
TOTAUX	12 554,08	5 690,84	128 518,50	148 040,11	136 437,61	149 095,98
Résultat de clôture	6 863,24			19 521,61		12 658,37
Restes à réaliser	330,00				330,00	
TOTAUX CUMULÉS	12 884,08	5 690,84	128 518,50	148 040,11	136 767,61	149 095,98
RESULTATS DEFINITIFS	7 193,24			19 521,61		12 328,37

- ☞ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- ☞ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- ☞ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5.- Compte de gestion 2011 de M. Claude Ipponich, Receveur

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Matthieu GRIENENBERGER, Président,

- ☞ Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;
- ☞ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011;
- ☞ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- ☞ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- ☞ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- ☞ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- ☞ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6.- Affectation du résultat 2011

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

Résultat dégagé à la fin de l'exercice 2011	19 521,61 €
affecté à	
⇒ c/002 (R) Excédent de fonctionnement N-1 reporté	12 658,37 €
⇒ c/1068 (R) Couverture du déficit d'investissement N-1	6 863,24 €

7.- Budget Primitif 2012 du Syndicat Intercommunal Scolaire

Le Comité Syndical vote le budget primitif 2012 comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

2183-01	Matériel bureautique et informatique	443,00
2184-01	Mobilier scolaire	1 500,00
001-OFI	<u>Déficit d'investissement reporté</u>	<u>6 863,24</u>
	TOTAL DEPENSES	8 806,24 €

Recettes

10222-OFI	Fctva	1 943,00
1068-OFI	<u>Excédent de fonctionnement capitalisé</u>	<u>6 863,24</u>
	TOTAL RECETTES	8 806,24 €

Section de fonctionnement

Dépenses

60612	Electricité bâtiments	4 300,00
60621	Combustibles	17 000,00
60631	Fourniture entretien	1 000,00
60632	Fourniture petit équipement	200,00
6064	Fournitures administratives	1 300,00
6065	BCD Livres Disques	500,00

6067	Fournitures scolaires	5 000,00
61522	Entretien de bâtiments	1 500,00
6156	Maintenance (photocopieurs, ordinateurs)	1 500,00
6188	Autres frais (location salle Feldbach)	200,00
6225	Indemnité comptable	270,00
6232	Fêtes et cérémonies	550,00
6247	Transports collectifs	35 070,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00
6262	Frais télécommunications	1 500,00
62878	Remboursé Frais électricité à Feldbach	1 400,00
6288	Entrées piscine	1 120,00
6218	M.A.D. Personnel	37 200,00
6336	Cotisations CNFPT & CDG	200,00
6411	Personnel titulaire	20 000,00
6451	Charges sociales personnel titulaire	7 400,00
6456	Cotisation FNC Suppl. familial	250,00
6475	Médecine du travail	300,00
6531	Indemnités Elus	3 000,00
6533	Cotisations retraite élus	110,00
6574	<u>Subvention fonctionnement associations</u>	<u>5 300,00</u>
	TOTAL DÉPENSES	146 270,00 €

Recettes

002	Excédent de fonctionnement N-1	12 658,00
7473	Subvention Département	29 000,00
74742	<u>Participations des Communes</u>	<u>104 612,00</u>
	TOTAL RECETTES	146 270,00 €

Balance générale

<input checked="" type="checkbox"/> <u>Dépenses:</u>	<u>155 076,24 €</u>	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Recettes</u>	<u>155 076,24 €</u>
Investissement:	8 806,24	Investissement:	8 806,24
Fonctionnement:	146 270,00	Fonctionnement:	146 270,00

Le présent budget est voté à l'unanimité.

Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Culture et Loisirs de l'Ecole Mixte de RIESPACH-FELDBACH

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde une subvention annuelle de fonctionnement de 200 Euros à l'Association Culture et Loisirs Ecole Mixte de Riespach-Feldbach afin de participer à ses frais de fonctionnement au titre de l'exercice 2009 et de la soutenir dans son action culturelle et éducative.

Cette somme sera virée sur le compte n° 10278 03134 00016489740 07 ouvert à la Caisse de Crédit Mutuel Régio Plus Waldighoffen au nom de ladite association.

Subvention à la Prévention Routière

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde à l'Association La Prévention Routière dont le siège du Comité Départemental est à Colmar, 7 Avenue du Général De Gaulle, une subvention de 100,00 €, somme qui sera virée au compte n° 30004 00486 00020780908 88 ouvert à la BNP PARIBAS COLMAR au nom de ladite association.

Subvention pour une classe de neige

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 5 000€ à l'Association Culture et Loisirs de l'Ecole Intercommunale RIESPACH-FELDBACH, somme qui sera virée au compte n° 10278 03134 00016489740 07 ouvert à la Caisse de Crédit Mutuel Régio Plus de Waldighoffen au nom de ladite association pour participer aux frais générés par la classe de neige des élèves de CM2-CM1-CE2 prévus au cours de l'année scolaire 2012-2013 et qui sont supportés par l'association.

8.- Participation des Communes au Syndicat Intercommunal Scolaire pour 2012

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, fixe la participation des Communes au Syndicat pour 2012 comme suit :

RIESPACH : 62 767,20 €, soit 60 % des dépenses prévisibles

FELDBACH : 41 844,80 €, soit 40 % des dépenses prévisibles

hormis le coût du transport scolaire, conformément aux statuts du Syndicat.

dit que la participation sera demandée aux communes au fur et à mesure des besoins du Syndicat.

9- Démission de l'agent d'animation / révision des horaires de l'Atsem à temps partiel

Mme le Maire de Riespach informe le Conseil Syndical de la démission de l'agent d'animation, Melle Valérie Dangel au 1^{er} mai 2012, mis à disposition du SIS mais employé par la commune de Riespach. Après en avoir discuté, le Conseil décide de reporter à une séance ultérieure le souhait de son remplacement ou non à la rentrée scolaire prochaine.

Par ailleurs, l'agent d'animation effectuait la surveillance des CM1 et CM2 lors de l'attente du bus scolaire le matin et l'après-midi. Son remplacement sera probablement réalisé par l'Atsem M. Maxence Brand.

10- Stage

M. le Président fait part au Conseil Syndical de la demande de Melle Marie-Noëlle SEEL d'effectuer un stage auprès des enfants de l'école dans le cadre de sa préparation au CAP petite enfance. Ce stage devrait couvrir une période de deux semaines. Il n'est pas prévu de rémunération pour le stagiaire, mais il est légal de lui remettre une gratification de fin de stage.

Le Conseil Syndical , après en avoir délibéré, décide :

- * Melle Marie-Noëlle SEEL est autorisée à effectuer un stage auprès des enfants de l'école pour une durée de deux semaines fixées par le directeur d'école.
- * Une gratification de 150€ lui sera accordée en fin de stage et cette somme est inscrite dans le budget 2012 du SIS.
- * M. le Président est autorisé à signer la convention à intervenir avec l'organisme de formation.

Suivent les signature du registre.

DON DU SANG



Avec 82 dons, ce fut un succès !

La collecte de Don du Sang a eu lieu le mercredi 28 mars 2012 dans la Halle des Fêtes agencée à cet effet.

**Un grand MERCI à tous ceux
de Feldbach, de Riespach et d'ailleurs -
qui ont répondu à l'appel!**

Les généreux Donneurs de Sang ont ensuite été conviés à un repas qu'ils ont apprécié.

Il faut souligner le dévouement de toute l'équipe qui a assuré l'accueil et le service des repas.

ECOLE INTERCOMMUNALE RIESPACH - FELDBACH

4, Rue de l'église 68640 RIESPACH

☎ 03 89 25 89 82 à RIESPACH

☎ 03 89 07 70 13 à FELDBACH

☎ 03 89 25 82 62

CONSEIL D'ECOLE

2^e trimestre

Réunion du 29 mars 2012

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 29 mars 2012 à 20h00 à l'école de Riespach sous la présidence du directeur d'école.



Présence :

Enseignants :

M ECKENSCHWILLER Rémy
Mme DROUHARD Nadège
Mme FRIEZ Hélène
Mme OSINSKI Eliane

Parents d'élèves élus :

M LACOUR Alain
Mme MEDUS Dominique
Mme VONVILLE Rachel
Mme WOLFER Virginie
Mme PUIG Stéphanie

Elus locaux et autres :

M LITZLER François, maire de Feldbach
M GRIENENBERGER Matthieu, président SIS
Mme HARTMANN Léa, ATSEM

Signature du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès verbal de la séance du 10 novembre 2011 est approuvé et signé par les membres alors présents.

Inscriptions :

Les inscriptions des nouveaux élèves en classe maternelle pour la rentrée 2012 auront lieu le jeudi 05 avril 2012 de 17h00 à 18h00. Une convocation a été envoyée par le SIS aux familles concernées. Le Président du SIS procédera à l'inscription et le Directeur à l'admission des nouveaux élèves, ce qui évitera aux familles de se déplacer deux fois.

Ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères au sein de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue a évolué. L'école de Riespach est dotée d'un bac de 120 litres pour son usage exclusif. Mme Golfier, femme de service, est chargée de sa gestion. L'école de Feldbach a également à sa disposition un bac de 120 litres mais en commun avec la mairie et l'atelier communal. Vu les quantités produites par les uns et les autres, il semble plus judicieux d'en confier la charge à l'ouvrier communal.

La carte scolaire :

Tel un serpent de mer, ce sujet revient sur le devant de la scène médiatique tous les ans au sortir de l'hiver. Le directeur d'école s'attache à expliquer le fonctionnement de la carte scolaire et le pourquoi des mesures d'ouverture ou de fermeture de classes.

Il faut en premier lieu comprendre que le nombre d'enseignants n'est pas défini en fonction du nombre d'élèves mais que c'est l'inverse : l'Education Nationale définit un nombre de poste d'enseignants (tous les ans en baisse depuis la mesure de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux) et ensuite il faut gérer le territoire pour accueillir tous les élèves.

Ainsi seront supprimés 5100 postes en école primaire au niveau national, soit 216 pour l'académie de Strasbourg et 108 pour le Haut-Rhin. La suppression de ces 108 postes à la prochaine rentrée conduit inéluctablement à des fermetures de classes. Pour savoir où fermer, l'administration s'appuie d'une part sur les prévisions d'effectifs fournies par les directeurs d'école en novembre et en mai et d'autre part sur une grille de seuils d'ouvertures et de fermetures de classes.

En maternelle, il faut d'après cette grille, avoir au minimum 10 élèves pour une classe, 33 élèves pour deux classes, 65 élèves pour trois classes et ainsi de suite. Notre école accueille à ce jour 42 élèves et a une prévision de 45 pour la rentrée pour nos deux classes.

En élémentaire, il en faut 10 au minimum pour une classe, 29 pour deux classes, 57 pour trois classes ...etc. Actuellement, dans nos trois classes, nous avons 64 élèves. Pour la rentrée de septembre notre prévision est de 58 soit tout près de la limite mais pour la rentrée 2013 nous remontons à 68 élèves ce qui est rassurant.

Classes de neige :

Le Conseil d'Ecole, après les explications données par le Directeur d'école, donne un avis favorable pour un projet de classe de neige dans les Alpes pour le deuxième trimestre de l'année scolaire 2012-2013 pour les élèves de CE2-CM1-CM2 des classes de messieurs SCHMITT et ECKENSCHWILLER.

Divers :

- Sortie à la Maison de la Nature du Sundgau de la classe de CM1-CM2 du 22 mars 2012
- Changement de chauffeur du transport scolaire
- Remblai et engazonnement dans la cour de Feldbach
- Accès sur le toit du préau avec une échelle
- Accueil d'une stagiaire en formation petite enfance
- Démission de l'agent communal Valérie DANGEL à compter du 1^{er} mai 2012
- Opération Haut-Rhin Propre du 31 mars 2012
- Utilisation d'un téléphone portable (interdit dans les écoles)

Le Directeur de l'école :

Les Membres du Conseil d'Ecole :

Invitation

ACL RIESPACH-FELDBACH

Dimanche 24 Juin 2012

**Kermesse Portes - Ouvertes
de l'Ecole à Riespach**



PASSATION COMMANDEMENT CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Le dimanche 18 mars 2012 a vu se dérouler sur la place du village, la cérémonie de passation de commandement entre le major Roland Koenig, chef de corps depuis 1988, et son adjoint le sergent-chef Alain Gasser.



Atteint par la limite d'âge, le major Roland Koenig a cessé ses fonctions à la tête du Centre de première intervention (CPI) de Feldbach.



En présence des autorités et pompiers de l'arrondissement, Roland Koenig a été élevé au grade de lieutenant honoraire.



Il a transmis le commandement à Alain Gasser, promu au grade d'adjudant.





Un hommage a également été rendu aux victimes de guerre devant le Monument aux Morts

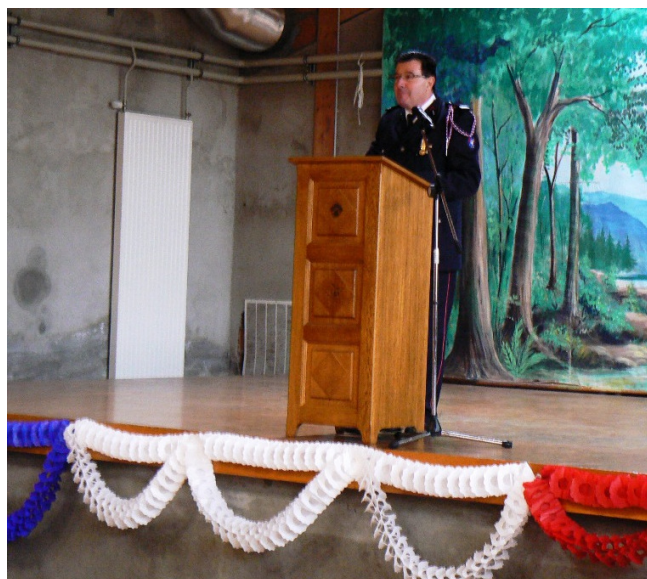


Le discours d'adieu de Roland Koenig et les allocutions des différentes personnalités ont été prononcés dans la halle des fêtes .

Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie.

La cérémonie a également été l'occasion d'honorer plusieurs sapeurs-pompiers:

- Franck Jaegy et Fabien Gasser pour 20 ans de service.
- Fabrice Jaegy a été promu au grade de sergent-chef.
- Gilles Stehlin, Cédric Renger et Christophe Rocklin ont reçu leur première barrette.



EMBELLISSEMENT PLANTATIONS D'ARBRES

Dans le cadre du GERPLAN , initié en 2010 par le Conseil Général du Haut-Rhin et qui a pour objectif la préservation du patrimoine paysager et naturel, la qualité de l'eau , le maintien et l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs, un projet intercommunautaire, mené par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue la commune de Feldbach , et Jérôme Mirbach animateur intercommunautaire Ill et Largue s'est concrétisé.

Des travaux de plantations ont été entrepris sur trois sites de Feldbach.

Ces travaux subventionnés par le Conseil Général comprennent la fourniture des végétaux, les travaux de plantation, la fourniture et pose de manchons anti-gibier .

Le **premier site** concerné, le Steinacker, est le dépôt de déchets verts et de bouteilles en verre à côté du terrain de tennis.

L'implantation en L de haies composées d'essences locales, a pour but d'habiller ce site afin de l'intégrer dans le paysage rural et accessoirement de protéger, des vents du nord et d'est, les joueurs de tennis.



Ce site permet actuellement aux habitants de la commune d'apporter volontairement des déchets verts ou des bouteilles en verre , et par la suite de regrouper la collecte de vêtements ou d'huile usagée . Les espèces arbustives non toxiques de 2 à 3 m adaptées au sol et au climat du Sundgau sont plantées dans 2 rangées en quinconce et composées de 32 cornouillers sanguins, 32 bourdaines, 24 nerpruns purgatifs, 24 prunelliers, 8 charmes, 8 érables champêtres, 8 néfliers, 8 noisetiers, 8 pommiers sauvages, 8 poiriers sauvages, 8 sureaux noirs pour un total de 168 plants.



Le **deuxième** emplacement se situe à l'entrée du village côté Bisel, au croisement entre la rue des Vergers, la RD 11 bis et la RD 463.

Les 4 cerisiers à hautes tiges espacés de 10 m. assurent la continuité des vergers déjà présents le long de la route vers Bisel.

Les variétés de cerises sont Bigarreau noir, Noire de Westhoffen , Aigle Noir et Burlat.

Une prairie fleurie viendra compléter cet aménagement .

Le **troisième** site se trouve à l'entrée côté Heimersdorf ,au croisement de la rue de la Lisière du bois et la route D432 et sera traité cet automne. Sept arbres hautes tiges seront plantés sur le talus, espacés de 10 m.

Côté nord, trois fruitiers, 2 cerisiers (bigarreau noir et variété noire de Westhoffen) et 1 noyer.

Côté sud, à l'intersection 4 tilleuls à grandes feuilles seront alignés et espacés de 10 m.

(2 plants de tilleul ont déjà été plantés à l'automne 2010) .

JOURNÉE HAUT-RHIN PROPRE

30 MARS 2012

Par une belle journée printanière, une quinzaine de citoyens adultes et enfants de Feldbach ont participé à l'opération Haut-Rhin propre.



Après la distribution de sacs poubelles et de gants fournis par le Conseil Général du Haut-Rhin, le ramassage s'est effectué le long des routes départementales des six accès à notre village.



Des débris et déchets de toutes sortes, emballages alimentaires, cannettes de boissons variées, paquets vides de cigarettes étaient présents dans les fossés et ont largement contribué à remplir les sacs poubelles de nos valeureux collecteurs.



Un goûter et un rafraîchissement ont clôturé cette matinée écocitoyenne.



Un grand **merci**
à tous
les participants

Manquent sur la photo
Frédéric Dirrig
André Fux
Luc Oberli



COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

RHIZOSPHERE

Pour son mémoire de fin d'étude, M. **Grunenberger**, élève ingénieur chez OLRV, a visité les rhizosphères réalisées par son entreprise. Reçu par M. André Heimbürger le mercredi 9 mai 2012, il a pu s'entretenir avec M. Christophe **Lidy** et découvrir le site de Feldbach.

M. **Grunenberger** et M. **Lidy** ont analysé le fonctionnement de la station d'épuration.

Interrogé sur le jaunissement des roseaux en partie basse de la station, M. l'Ingénieur a promis d'en rechercher les causes probables.

Notre Agent a souligné la présence récurrente au niveau du dégrilleur de matières indésirables provenant du réseau d'eaux usées.

ATTENTION

La présence en quantité dans le dégrilleur de la rhizosphère de lingettes jetables, kleenex, serviettes hygiéniques, préservatifs qui sont évacuées par les toilettes peut perturber le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Nous rappelons que ces divers déchets ne doivent pas être jetés dans les toilettes.

Vous risquez de boucher les conduites privées ou collectives d'évacuation et d'avoir une remontée inopinée et non désirée d'eau "usée"

Vous devez prendre les mêmes précautions de rejet que pour vos anciennes fosses vu notre système d'assainissement par rhizosphère.

DECHETS DANGEREUX DES MENAGES.

Initiée par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue, la collecte des

DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

a eu lieu à Feldbach le samedi 28 avril 2012.

Accueillies d'abord par Mme **Heyer-Dubail** puis par Mme **Schilb** — pôle « environnement » de la Com.Com -, une soixantaine de personnes sont venues apporter leurs produits dans la cour des services municipaux de notre commune.

Les employés des entreprises SITA et LABO-SERVICE ont estimé à trois tonnes le poids des déchets qui ont été emportés par le camion. Il s'agissait de produits phytosanitaires, de solvants, d'aérosols, de peintures, de lasures, de radiographies anciennes. Acides et bases figuraient pour une dizaine de kilos.

La prochaine collecte semestrielle est annoncée pour

le samedi 27 octobre 2012 à Bisel

selon le CALENDRIER DU TRI 2012.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Les personnes, récemment installées, ou ayant déménagé dans le village sont cordialement invitées à venir se présenter en Mairie, afin de:

- ◆ recevoir tous les renseignements utiles sur Feldbach
- ◆ se voir remettre une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets
- ◆ **demander leur inscription sur la liste électorale ou changer leur domiciliation**
- ◆ prendre connaissance le cas échéant des démarches administratives accompagnant leur changement de domicile, etc...

A cet égard, les propriétaires-bailleurs seraient bien aimables d'informer la Mairie lors de changements de locataires enregistrés dans les logements loués.

Merci d'avance !

TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE

A quelques semaines des premiers départs en vacances, il n'est pas inopportun de jeter un coup d'œil sur la date de validité de ses cartes d'identité ou passeport, afin de prévoir à temps le renouvellement de l'une ou de l'autre. La délivrance des cartes d'identité reste gratuite, sauf si la précédente carte n'est pas présentée en mairie, lors du dépôt de la demande. Dans ce dernier cas, il en coûtera un droit de timbre de 25 € (timbre fiscal).

Pour le renouvellement, produire 2 photos récentes et identiques, un justificatif de domicile (facture, RIB, feuille d'impôts...) et l'ancienne carte. Se présenter personnellement en mairie pour la prise des empreintes digitales.

Pour obtenir un passeport biométrique, les usagers pourront se rendre au choix dans l'une des communes dotées d'une station d'enregistrement des données biométriques (FERRETTE, ALTKIRCH, SAINT-LOUIS, DAN-NEMARIE...).

Les stations d'enregistrement sont conçues pour recueillir les données sur l'état civil, la photographie et les empreintes digitales de l'utilisateur.

Pour constituer son dossier, l'utilisateur doit présenter sa carte nationale d'identité ou produire une copie intégrale de son acte de naissance, 2 photos récentes et identiques, un timbre fiscal et un justificatif de domicile.

Le montant du timbre fiscal varie selon que le demandeur soit majeur ou mineur et selon que les photos soient réalisées en mairie ou produites lors du dépôt de la demande de passeport :

89 € pour une personne majeure (86 € si les photos sont produites) ;

45 € pour une personne mineure de 15 à 18 ans (42 € dans le deuxième cas) ;

20 € pour une personne mineure de moins de 15 ans (17 € dans le deuxième cas).

Dans tous les cas, pensons à vérifier la date de validité du titre de voyage et à accomplir à temps les démarches en vue de son renouvellement (4 à 6 semaines avant le départ) !

Invitation

Kermesse
Maison de l'Enfance
Samedi 2 juin de 13h30 à 18h

Nombreux jeux et animations sur le thème de la nature, sans oublier le spectacle de danse et la remise des prix du concours « Crée ta pouibelle », le tout accompagné de rafraîchissements et pâtisseries.
Entrée libre

ALLOCATIONS FAMILIALES
Communauté de Communes Centre de HIRSINGUE

Invitation

« Les INITIATIVES du COEUR - FELDBACH »



A l'occasion de
la **Fête de L'Artisanat de Feldbach**
qui aura lieu le **8 Juillet 2012**

nous organiserons
un stand de vente de livres

au bénéfice de **CARITAS**

(antenne de Ferrette)

Profitez du rangement de printemps pour
ranger votre bibliothèque ou votre grenier et
venez déposer tous les livres que vous ne
lisez plus sur le banc à l'entrée de la mairie
du village !

INITIATIVES du COEUR FELDBACH

Vendredi 25 mai 2012,

Toutes les personnes intéressées par nos activités (bricolage etc.)
peuvent se joindre à nous à partir de 19h30 ;
nous travaillons dans les locaux au dessus de la Mairie.

Nous préparons notre stand pour la journée

Portes Ouvertes du 8 juillet 2012

et travaillons cette année pour **CARITAS**

(antenne de Ferrette).

Pour tout renseignement,
vous pouvez appeler
le **03 89 07 98 46.**



Feldbach Opération « lièvres 2012 »

Merci de tout cœur pour
votre participation à l'opération
« Lièvres de Pâques »
Opération ayant eu lieu
le vendredi 16 mars
et le samedi 17 mars 2012

Terre des Hommes Alsace reversera
l'intégralité des sommes récoltées dans
ses programmes au profit des enfants.

Simon REY

Président de Terre des Hommes Alsace



2 euros
=

6 repas pour un enfant.

Merci



LES INITIATIVES DU COEUR

Les bénéficiaires des actions de l'année 2011 ont été reversés à la Maison d'Accueil Spécialisée de Bartenheim qui s'occupe d'une cinquantaine d'adultes ayant un handicap

Lors de la fête des rues du village, notre stand était couvert de cœurs, petits et grands, cela donnait une ambiance fort agréable entre l'école et l'église. Malgré la pluie, les livres d'occasion ont attiré des acheteurs de plus en plus nombreux.

Ce fut une belle journée pour nos bénévoles !



Le temps nous fut aussi clément pour la récolte des Restos du cœur qui s'est très bien déroulée le jour de la Saint-Martin.

De nombreux enfants ont sillonné les rues et ont été bien accueillis dans toutes les maisons.

Cette collecte a rapporté 330 kg de denrées à l'antenne de Seppois-le-bas qui nous a remercié par courrier.





Mais la journée phare de notre action fut sans doute notre marché de Noël qui a eu lieu le 26 novembre 2011 dans la salle des fêtes.

De nombreuses tables bien remplies par de belles décorations de l'Avent ont attiré les villageois mais aussi d'autres personnes intéressées par notre cause.



Un atelier de fabrication de calendrier de l'Avent a permis à une quinzaine d'enfants de confectionner un calendrier qu'ils ont pu remplir de surprises qui les ont fait attendre patiemment le jour de Noël.

On pouvait aussi admirer un joli stand de point de croix, un autre de broderie, puis des objets en terre ainsi que des bougies fabriquées avec de la cire d'abeille.

Et comme chaque année, le stand au profit d'un village du Burkina Faso était présent afin de sensibiliser les gens à la vie d'autres continents.

♥♥♥
 ♥ Nous adressons nos remerciements à ♥
 ♥ la municipalité pour l'aide qu'elle nous ♥
 ♥ apporte dans toutes nos actions ainsi ♥
 ♥ que toutes les personnes qui nous ♥
 ♥ soutiennent de différentes façons. ♥
 ♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥

LE BOURDON

Le Club des Retraités de Feldbach en Haute Provence : automne 2011

Après le Lubéron l'année passée, le traditionnel voyage que notre Présidente Agnès a eu le plaisir d'organiser en septembre, nous a menés en Haute Provence. C'est à l'Hôtel « Les Bergers » à Pra-Loup qui domine la vallée de l'Ubaye que nous avons logé tout au long du séjour. Chaque jour nous avons découvert de nouveaux espaces dans cette nature grandiose et magnifique des Alpes.

Les différents points forts du circuit se résument ainsi :

- ◆ Visite de Barcelonnette (alt. 1135m). Située au centre de la vallée, la ville a gardé son plan en damier sur les deux rives de l'Ubaye. Plusieurs villas très cossues ont été construites par les émigrants de retour du Mexique où ils ont fait fortune.
- ◆ Le lac de Serre-Ponçon : Le barrage érigé dans les années 1950 et considéré comme une « petite mer intérieure » est une réalisation gigantesque avec sa surface de 2800ha, sa longueur de 19 km et sa largeur pouvant mesurer parfois plusieurs km. Cette grande retenue d'eau artificielle d'Europe fut construite pour aménager la Durance afin de produire de l'électricité, d'irriguer en été certains terrains agricoles et de limiter au printemps les effets de crues. Deux villages ont été submergés. Il ne subsiste plus que le clocher d'une église qui sort de l'eau parce qu'elle avait été édiflée sur une colline.



Le groupe avec à l'arrière-plan le lac de Serre-Ponçon

La journée à Cunéo, en Italie. Il a fallu passer le Col de l'Arche (1991m). La traversée des paysages magnifiques est impressionnante et la vue des marmottes se déplaçant non loin de notre passage amusante. La ville de l'autre côté des Alpes est perchée sur la pointe d'un haut plateau entre deux fleuves qui se rejoignent. Nous avons visité le centre avec son vaste marché, ses arcades et sa cathédrale.

- ◆ Les cols du Vars et de l'Izoard (2360m) : Découverte de la fontaine pétrifiante à Réotier. L'eau très minéralisée a formé une vasque surmontée de rochers avec des stalactites résultant de l'apport de particules calcaires.



La fontaine pétrifiante de Rotier

- ◆ Visite de Saint Véran : c'est le plus haut village de toute la France (2040 m) et l'un des plus pittoresques. Les cadrans solaires sur les façades de certaines maisons à cet endroit et dans la région font l'originalité de ce patrimoine. Ils avaient pour fonction de lire le temps et d'exprimer des pensées philosophiques ou religieuses comme « Je mesure le temps image immobile de l'immobile éternité » ou « Toutes les heures blessent, la dernière tue », etc....



Un des nombreux cadrans solaires de Saint Véran avec la réflexion suivante adressée à la personne qui vient lire l'heure. « Sans le soleil je ne suis rien et toi sans Dieu tu ne peux rien. »

- ◆ Découverte de la Haute Ubaye : à Jausiers nous avons visité le dernier moulin à farine du département. Il tourne par la force de l'eau et les deux meules datent du 17^{ème} siècle. Au fond de la vallée nous sommes arrêtés près de l'impressionnant Pont du Châtelet construit d'une seule arche à 100m au-dessus du torrent bouillonnant.

Cette sortie nous a fait découvrir les splendeurs alpines de cette belle province du sud-est de notre pays. Tous les participants étaient curieux de découvrir des horizons nouveaux, la vie des habitants et leur histoire. Ils ont passé quelques jours loin des soucis et du train-train quotidiens, contents de partager de bons moments.

Au retour, le souvenir de la bonne ambiance, de la convivialité laisse une nostalgie de ces journées uniques que chacun voudrait retrouver. Ainsi, en arrivant au village, plus d'un se projetait déjà dans un prochain voyage, rêvant de vivre ensemble, à nouveau, une belle aventure.

Ch. DATTLER

SECURITE ROUTIERE

DISQUE DE STATIONNEMENT : UN NOUVEAU MODÈLE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2012

Publié le 21.03.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Depuis le **1er janvier 2012**, un nouveau modèle de disque de stationnement doit être utilisé en **zone bleue**, la zone bleue autorisant en agglomération le stationnement gratuit des véhicules pour une **durée limitée**.

Ce nouveau modèle de contrôle de la durée du stationnement urbain est constitué de 2 plaques rigides, de forme carrée entre lesquelles est inséré un disque gradué. Le recto doit comporter une ouverture en forme de cadran laissant apparaître au moins 3 des graduations du disque (le disque est gradué en heures, demi-heures et en tranches de 10 minutes). Ce recto qui mentionne désormais uniquement l'heure d'arrivée du véhicule se caractérise également par la reproduction du panneau de signalisation routière spécifique au stationnement. Le temps maximal de stationnement est laissé à la libre appréciation des communes.

Les particuliers peuvent se procurer les nouveaux disques auprès des magasins qui vendent des articles automobiles. La non utilisation de ce disque est sanctionnée par une amende forfaitaire de 17 euros.

L'arrêté relatif au nouveau modèle type de dispositif de contrôle de la durée de stationnement urbain avait été publié au Journal officiel du 21 décembre 2007.



Avant le 21 décembre 2007, le disque de stationnement correspondait aux normes décrites dans l'arrêté du 29 février 1960

Ce disque comportait 2 fenêtres « heure d'arrivée » et « heure de départ » avec une amplitude de stationnement maximale de 1h30.

Ce dispositif de contrôle de la durée du stationnement urbain, conforme à l'arrêté de 1960, pouvait encore être utilisé jusqu'au **31 décembre 2011**

Arrêté du 6 décembre 2007 et mis en application depuis le 1 janvier 2012



Le disque de stationnement doit être conforme aux caractéristiques décrites dans l'arrêté du 6 décembre 2007 :

- il ne comporte qu'une seule fenêtre, indiquant uniquement l'heure d'arrivée .
- il autorise une modulation de la durée du stationnement grâce à une graduation en heures, demi-heures et en tranches horaires de 10 minutes .
- le temps maximal autorisé n'est plus « standard » mais laissé à la libre appréciation de l'autorité municipale .
- la partie supérieure, comporte la reproduction du panneau de signalisation routière C1a.



SECURITE ROUTIERE

AUTOMOBILISTES : ÉTHYLOTEST OBLIGATOIRE DANS LES VÉHICULES À PARTIR DU 1ER JUILLET 2012

Publié le 06.03.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du **1er juillet 2012**, tout conducteur de véhicule terrestre à moteur, à l'exclusion d'un cyclomoteur, **est dans l'obligation de justifier de la possession d'un éthylotest** (non usagé et disponible immédiatement). C'est ce qu'indique un décret publié au Journal officiel du jeudi 1er mars 2012.

Cet éthylotest doit respecter les conditions de validité, notamment de date de péremption, prévues par le fabricant. Il est revêtu d'une marque de certification ou d'un marquage du fabricant déclarant sa conformité. Le conducteur d'un véhicule équipé par un professionnel agréé ou par construction d'un dispositif d'anti-démarrage par éthylotest électronique est réputé en règle. En cas de contrôle routier, le défaut de possession d'un éthylotest est sanctionné par une amende de 11 euros à compter du 1er novembre 2012.

L'éthylotest, communément appelé « alcootest », donne un indice de la présence d'alcool dans l'air expiré par un indicateur coloré. **Il est interdit de conduire en cas de concentration d'alcool dans l'air expiré égale ou supérieure à 0,25 milligrammes par litre.**

En pratique

Lorsqu'un marché explose en fonction de l'actualité ou d'une nouvelle loi, certaines enseignes se croient tout permis : publicités utilisant des informations plus ou moins vraies ou des prix qui varient du simple au triple. On se souvient de la vague d'achats de triangles et de gilets jaunes, et des offres plus ou moins raisonnables qui ont inondé le marché. Rebelote avec l'éthylotest obligatoire dans les véhicules :



voici donc quelques infos pour ne pas vous faire avoir lorsque vous vous équiperez.

⇒ **Quand ?**

Vous ne devez être en possession d'UN éthylotest dans votre véhicule **qu'à partir du 1^{er} juillet 2012**.

Vous ne pourrez être **sanctionné** pour l'absence de celui-ci **qu'à partir du 1er novembre 2012**.

⇒ **Quoi ?**

Votre éthylotest devra être **non usagé, disponible** immédiatement, (ne le mettez pas sous la roue de secours) et **non-périmé**. Vous devez être en mesure de le présenter à n'importe quel représentant de l'autorité publique. Si possible, faites en sorte qu'il soit certifié par une autorité et porte donc des sigles du type "NF" ou "CE".

⇒ **Pour qui ?**

⇒ Le décret dit "*tous les conducteurs de véhicules terrestres à moteur*". Excluez les tondeuses à gazon et les cyclomoteurs mais si vous conduisez tout autre véhicule, vous êtes concerné. Si vous êtes déjà équipé d'un dispositif d'anti-démarrage par éthylotest, vous n'avez pas besoin d'en racheter un.

⇒ **A quel prix ?**

⇒ D'après le site du gouvernement vosdroits.service-public.fr, le prix d'un alcootest s'établit **entre 0,46 et 1,50€**. Au-delà, ce n'est pas la peine d'acheter, vous êtes au bord du gouffre de l'arnaque.

⇒ **Où ?**

Pharmacies, bureaux de tabac, grandes surfaces et stations services ou compagnies d'assurance, vous avez l'embaras du choix. Préférez un commerçant en lequel vous avez confiance.

⇒ **Si vous n'en avez pas au 1er juillet 2012 ?**

Équipez-vous !

⇒ **Si vous avez bu la veille, et pas eu le temps d'en racheter un ?**

Si vous vous faites arrêter et que vous n'êtes pas en mesure de présenter votre éthylotest, vous avez un délai de 5 jours pour vous présenter au commissariat avec votre éthylotest.

Sinon, vous devrez payer une amende de 11 euros.

LA BELLE HISTOIRE D'ARVEYRES

Si dans les années 1970-1980 notre région a vu se dérouler de nombreuses fêtes de Jumelage entre des bourgs des Landes et des communes sundgauviennes, ces cérémonies de souvenirs s'inscrivent dans l'Histoire.

En effet, quand en septembre 1939 la France déclare la guerre à l'Allemagne, le gouvernement français, pour des raisons de sécurité, décide l'évacuation des habitants des villages situés dans la zone longeant le Rhin sur une dizaine de kilomètres de profondeur, zone fortifiée par la ligne Maginot. Pas moins de 120 communes du département du Haut-Rhin concernant les cantons de Huningue, Sierentz, Habsheim, Ferrette totalisant 49.000 personnes furent ainsi évacuées.

Ce fût une dure épreuve que d'être arraché de son « chez soi » pour être déplacé dans les Landes au sud de la France, région toute différente de notre Alsace, us et coutumes différents, confort en retard par rapport à notre Sundgau, situation d'autant plus difficile par la barrière de la langue. La grande majorité de cette population alsacienne en question ne parlait pas le français, car depuis 1870 jusqu'à 1918, l'école en Alsace était allemande et notre dialecte confondu. Il aura fallu un certain temps pour gommer les préjugés erronés, pour faire place à une meilleure compréhension de l'histoire mouvementée de l'Alsace. Dès lors et durant cette année de séjour forcé, tout naturellement de profondes amitiés se sont créées.

Et c'est cette période de l'Histoire récente qui est à l'origine de ces méritoires jumelages. On peut tout de suite regretter que ces retrouvailles soient réalisées quelque peu tardivement car les principaux acteurs de l'époque, n'étaient plus de ce monde.

Le lecteur voudra bien excuser mon introduction qui m'a semblée nécessaire, car combien de fois la question m'a été posée : « Comment Arveyres et Feldbach se sont-ils trouvés ? ».

Eh bien ; notre histoire est toute différente ; Feldbach heureusement n'a pas connu les affres de l'évacuation en 1939. Aucune contrainte n'ayant sévi, c'est en toute liberté qu'elle a vu le jour ; le fait d'avoir nommé lors de sa fondation notre association en 1966 Foyer Rural et non Foyer Club ou Maison des Jeunes, titres en vogue à l'époque en est la cause.

En effet, Arveyres a aussi son Foyer Rural et c'est au retour d'un voyage en Autriche que ses membres ont eu l'idée d'entrer en contact avec un foyer frère du Haut-Rhin en Alsace. Or le Haut-Rhin ne connaissait alors que 3 foyers ruraux ; à Diefmatten, à Mittelwihr et Feldbach. A l'évidence auprès de nos deux confrères ça n'a pas pris, alors qu'en ce samedi 23 août 1975 ça s'est enclenché chez nous. Une fois de plus, le premier contact est passé par M. le Curé

Deyber qui m'a appelé ce samedi matin pour m'informer qu'un foyer rural du Sud-ouest, je n'avais pas saisi le nom de la localité, voulait nous visiter dans l'après-midi.

Or ce samedi 23 août Mlle Gault, institutrice à Feldbach se mariait, réservant la salle du Foyer Rural qui de ce fait n'était pas disponible. Alors en toute hâte nous avons programmé une réception pour le soir au Restaurant du Cheval Blanc. Et voici que entre-temps dans l'après midi un autocar immatriculé 33 s'arrête au centre de notre village : les Arveyrais débarquent ; un match de basket signe l'entrée en matières...

Le soir, grand rassemblement au restaurant. Etaient représentés : le conseil municipal, les pompiers, la chorale Sainte-Cécile sous la direction de Paul Erhard directeur d'école, secrétaire de mairie, des jeunes accordéonistes élèves de M. Colombo, professeur de musique.

Et ces sympathiques Arveyrais tout sourire, éloquents au langage mélodieux ont conquis en un tour de main les Feldbachois présents.



LA BELLE HISTOIRE D'ARVEYRES

En tant que maire, après la bienvenue, j'ai présenté en quelques mots notre commune, la chorale fit entendre les plus belles partitions de son répertoire, les accordéonistes emboitant le pas avec brio en faisant résonner toutes ces mélodies entraînant. En un rien de temps une ambiance chaleureuse était née ; on discutait ferme, les jeunes se groupaient, on échangeait, on parlait des vigneronniers girondins, on nous offrit du vin de Bordeaux supérieur en magnum. Le temps passait vite, nos hôtes auraient dû être à Mulhouse à 20 h 30 à l'Auberge de Jeunesse réservée, mais à cette heure ils étaient toujours à Feldbach et quand le car est reparti accusant un retard considérable, quelques jeunes Feldbachois emballés suivaient dans leurs voitures un bout de chemin ; clin d'œil à de jeunes jolies Arveyraises.

L'évènement des plus sympathiques au demeurant aurait pu en rester là, il devait être au contraire le début d'une belle histoire, car entre deux hommes un déclic s'était opéré : je veux nommer

Michel Corbières, professeur de CEG d'une part et Paul Erhard, notre cher maître d'école d'autre part. L'écho de cette première ne devait pas se perdre sans lendemain. Une correspondance s'établit qui a conduit à un premier voyage dans le Sud-ouest de la France, une reconnaissance des lieux en quelque sorte, de Feldbachois sensibilisés et curieux.

Dès l'été 1976 lors des vacances en Août, un groupe de jeunes accompagnait la famille Erhard, grâce à la camionnette « tube » que Jean-Marc a aménagée. Ce groupe était composé de :

Antoine Biechy
Clément Boeglin
Brigitte Dattler.
Jean-Marc Dattler,
André Winterhalter

Un séjour d'une semaine leur était réservé à Arveyres. Ils sont revenus enthousiasmés, ravis par un accueil extraordinaire, chaleureux, une générosité bienveillante accordée à ces hôtes alsaciens qui n'en revenaient pas. Pour une première, elle était pleinement réussie et prometteuse. Michel et Paul venaient d'écrire les premières pages d'une belle histoire qui entrainait de plain pied dans le cadre d'une mission culturelle de nos deux foyers ruraux.

L'année 1977 lors de nos vacances, nous accueillons pour la première fois un groupe d'Arveyrais, membres du Foyer Rural pour un séjour d'une huitaine de jours, hébergés en famille. On s'aperçoit très vite qu'ils ne connaissent que très mal l'Alsace en dehors de notre dialecte qu'ils confondent facilement avec l'allemand, les cigognes, la choucroute, les géraniums, etc. Cela va constituer la grande mission de part et d'autre que de faire découvrir !

L'été 1978 c'était pour le maire de Feldbach la découverte d'Arveyres. Incité vivement par Paul Erhard et sensible à l'initiative, ma famille a participé au voyage à Arveyres fin Juillet.

Le déplacement se fit en voitures particulières : l'itinéraire nous mena par Besançon – Beaune – Autun – Moulins – Montluçon – Guéret – Limoges – Périgueux – Libourne – Arveyres. Nous avons découvert un important bourg de la taille de Hirsingue (environ 2000 habitants) à 3 km de la ville de Libourne, traversé par une route nationale de grande circulation (Libourne – Bordeaux), une mairie imposante, une église dont le clocher ne semble jamais avoir été achevé, de grosses bâtisses en grès jaune, des vignes environnantes...

Nous découvrons une ancienne maison, siège du Foyer

Rural à laquelle est accolée la salle de fête communale, pourvue d'un parking avenant. Par ailleurs, nous avons découvert une région totalement différente de notre Sundgau ; paysage riche d'un vignoble dense. Bien des comparaisons nous amènent à constater une autre façon de vivre, les us et coutumes, son histoire, tout est différent. Autant qu'ils connaissent mal l'Alsace force est de constater que pour nous Sundgaulois la Gironde aussi est terre inconnue.

Par conséquent il s'ouvre à nous une mission essentielle : approfondir nos connaissances sur les magnifiques atouts dont sont dotées nos deux provinces :

la Gironde et l'Alsace.

Mais quel accueil !

Un programme fascinant comportant sorties et soirées, réception en mairie. Nous avons eu le privilège de faire la connaissance d'un noyau formidable de membres du foyer rural d'Arveyres dont la générosité, leur savoir faire, leur gentillesse nous ont confondu et qui ont pour noms : Corbière, Dugas, Arroué, Videau, Durant, Hocquet, Bayet, Angéreau, et j'en oublie. La commune nullement en reste, le maire Mme Jost sensible à ces échanges, nous invite au verre de l'amitié et offrait au nom de la commune une soirée avec banquet.

D'ailleurs les soirées s'alignaient durant cette semaine : soirée arveyraise, soirée du Lou-Bourna (personnes âgées), soirée alsacienne.

Nous revenons à Feldbach, fatigués mais heureux, la tête pleine de beaux souvenirs, et reconnaissants envers nos amis arveyrais qui nous ont surpris agréablement par leur façon d'accueillir. Par la suite la correspondance est active entre les familles, les échanges scolaires se développent, l'amitié se forge et grandit.

LA BELLE HISTOIRE D'ARVEYRES

L'été suivant, donc en 1979, c'est à Feldbach d'accueillir nos amis du Foyer d'Arveyres. Les réunions préparatoires consacrées au sujet sont nombreuses, Paul et Fernand sont au four et au moulin pour finaliser un programme attrayant et pour assurer l'hébergement dans les familles feldbachoises. Ainsi on faisait plus ample connaissance, la sympathie première évolue tout naturellement vers une franche amitié. Les bases d'une belle aventure d'avenir sont posées.

L'été 1980 voyait les Feldbachois acquis à la cause débarquer à Arveyres, accueillis comme de vieux amis, entourés de toutes les attentions pour un séjour riche et passionnant, dans une atmosphère de détente toute girondine : un programme détaillé plein de surprises.

C'est lors d'une soirée d'échanges initiée par la commune autour d'un verre dans la salle de l'école maternelle qu'est née l'idée d'un jumelage.

Une soirée mémorable où le "Tout" Arveyres était représenté. Avec une belle opportunité Paul avait pris l'initiative de présenter individuellement avec brio tous les Feldbachois de la partie. Un vent de fraternité s'était levé, les regards brillaient, on se sentait si proche les uns des autres, à tel point d'avoir le sentiment de se connaître depuis longtemps. J'apprends à cette occasion que Mme Jost, maire d'Arveyres, voisine de table est de la même classe 1924 que moi, ce qui nous rapproche forcément. En rentrant à pied ce soir, Michel me dit : « Vous Feldbachois vous avez réussi quelque chose qu'on n'a jamais réussi jusque là à Arveyres. Toutes les sociétés locales, le conseil municipal, l'école étaient présents ce soir, c'est le moment de lancer l'idée d'un **jumelage** entre nos deux communes ».

Ainsi est née l'idée, il a fallu alors convaincre les deux conseils municipaux et c'est avec plaisir que les approbations réciproques ont été enregistrées, l'idée initiative avait fait son chemin.

D'un commun accord, les dates furent fixées, c'est ainsi que le **30 mai 1982**, fête de la Pentecôte, le **Serment de Jumelage** entre nos deux communes a été signé à **Feldbach**, dans le cadre d'une très belle manifestation en présence du député Weisenhorn, du conseiller général Klemm, de l'archidiacre R. Meyer, des chefs d'entreprise.

Une grande messe célébrée par le Père Marie Nicolas rehaussée par la Chorale (4 voix), cérémonie devant le monument aux morts avec le concours de la musique de Hirtzbach.

L'inauguration de la nouvelle mairie de Feldbach, faisant date où la signature du serment de jumelage par la maire d'Arveyres, Mme Claire Jost et par Albert Dattler, maire de Feldbach, constituait un des premiers actes officiels. Tout un symbole.

Le baptême de la rue nouvelle qui devient rue d'Arveyres, le dévoilement de plaques à l'entrée du village : Feldbach jumelé avec Arveyres, vin d'honneur...

Journée clôturée par une grande soirée banquet au Foyer Rural réunissant une centaine de personnes, dont une grande partie d'Arveyrais qui s'étaient déplacés en nombre, le conseil municipal en tête.

Et voici le dimanche **24 octobre 1982, jumelage retour à Arveyres**. Un autocar Siess transportait les Feldbachois qui devraient j'en suis sûr, garder le souvenir d'une journée exceptionnelle. Ce dimanche en effet donnait lieu à une manifestation haute en couleur, un programme magnifique en présence de hautes autorités civiles

et militaires, dont le maire de Libourne M. Teurlay, le député Gilbert Mitterrand fils du Président de la République, les maires des communes avoisinantes, un groupe folklorique, musique, etc.

La signature du Serment de Jumelage par Mme Jost, maire d'Arveyres et Albert Dattler, maire de Feldbach, donnait lieu en parallèle à l'inauguration de la place Coquillot (grand résistant) en face de la mairie et du dévoilement de la plaque « Rue de Feldbach ».

L'après midi la grande foule était réunie autour d'un verre pour les discours, échanges de cadeaux, etc.

Le cadeau des Feldbachois a fait sensation : une imposante table de séance tout en chêne (4,50 x 1,30), pieds tournés, dessus en marqueterie, les retombées sculptées « Arveyres – Feldbach 1982 ».

L'idée avait été suggérée par Alice Wieder qui a entendu soupirer Mme Jost lors du Jumelage aller à Feldbach, en voyant la table de séance de Feldbach (cadeau du maire, ébéniste) : « Ah ! Une telle table j'en rêve ». Et cette imposante table avait été transportée sur le vieux camion Citroën des Dattler qui avait suivi l'autocar Siess.

Ainsi furent scellées de façon officielle les relations amicales entre nos deux communes.

Mais c'est au niveau de nos deux Foyers frères que se sont toujours entretenus et développés les échanges. A travers des séjours alternés tous les deux ans dans un premier temps, pour être fixés à présent à intervalle de 3 ans, la longue liste des rencontres fait ressortir à l'heure actuelle 9 accueils à Feldbach, 9 accueils à Arveyres et 2 rencontres à mi-distance à savoir :

- 1985 à Cônes d'Allier
- 1990 à Paris pour le 14 juillet.

LA BELLE HISTOIRE D'ARVEYRES

Voici la liste et les années des séjours :

Arveyres	Feldbach
	1 ^{er} contact 1975
1976	1977
1978	1979
1980	1982
1982	1984
1983	1987
1989	1993
1995	1997
2000	2003
2006	2009

Autrement plus enrichissants qu'en tant que simple touriste ces séjours, entourés d'une chaude amitié grandissante, ont énormément ouvert des horizons :

Que de comparaisons édifiantes sur les us et coutumes régionaux,

Que de préjugés douteux éliminés quant à l'histoire et le dialecte alsacien,

Que de belles lettres échangées pleines de chaleur et d'émotion,

Que de belles photos réalisées,

Que de beaux discours bien sentis célébrant les retrouvailles vécues avec bonheur à chaque rencontre.

Il serait fastidieux d'énumérer le détail de chaque programme de ces rencontres depuis 1975 mais citons l'essentiel, les participants sundgauviens auront découvert :

- le vignoble bordelais avec St Emilion, Fronsac, Pomerol, Vayres, etc..

- les grands sites touristiques : le Périgord et ses châteaux, Lascaux, Pouresac, Eyzies, Dronne, Soulac et l'Entre-deux-mers,
- la plage de Lacanau, les dunes du Pilla, La Plagne, les Landes, le Pays Basque, la Rochelle le Bassin d'Arcachon, et j'en passe...



Les Girondins quant à eux ont découvert notre Alsace :

- en premier les charmes du Sundgau
- les villes de Mulhouse, Colmar, Strasbourg,
- les châteaux:
Haut-Koenigsbourg,
Hohllandsbourg,
- la crête des Vosges avec ses ruines de châteaux,
- les merveilleux sites du vignoble alsacien:
Riquewihr, Kaysersberg,
Ribeauvillé, Eguisheim,
- Neuf Brisach et ses remparts de Vauban,
- l'île de Meinau,
- Bâle et le Rhin, etc.

Bref une panoplie de trésors touristiques de part et d'autre !



Voici l'année 2012.

37 années nous séparent des premiers contacts.

Nombre de pionniers de la première heure ne sont plus de ce monde ; nous ne les oublierons jamais.

Les hommes passent, les idées restent...

Loin d'être un feu de paille, la cause est désormais bien ancrée et ce qui est particulièrement encourageant c'est que la jeune génération a repris le flambeau et ne ménage pas les efforts pour assurer la pérennité d'une histoire, forte d'un brin d'aventure parmi les plus belles de nos deux foyers ruraux.

Et que vivent la Gironde et l'Alsace,

Et que vive l'amitié Arveyres – Feldbach,

Et que les retrouvailles 2012 à Arveyres soient placées sous une bonne étoile.



LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Mois de janvier

65 ans :	Louis VETTER	11/01/1947
66 ans:	Brigitte FLOTA née LINDER	18/01/1946
68 ans:	Joseph RENGER	14/01/1944
68 ans	Marie-Odile REDERSTORFF,	21/01/1944
72 ans:	Pierrette NEUENSCHWANDER, née GODINAT	10/01/1940

Mois de février

68 ans:	Monique MATTER	20/02/1944
72 ans:	Charlotte REINHART, née GODINAT	15/02/1940
72 ans:	Marie-Louise FLOTA, née VETTER	25/02/1940
80 ans	Marguerite LOTT, née ORTSCHIED	08/02/1932
84 ans	Alice WIEDER, née RIFF	17/02/1928
90 ans	Joseph JAEGLY	05/02/1922
92 ans:	Maria VETTER, née METZGER	08/02/1920

Mis de mars

67 ans:	Jean-Paul VETTER	25/03/1945
68 ans :	Jean SAGOT	08/03/1944
74 ans:	Bernard BLOCH	18/03/1938
75 ans:	Fernand RAUSER	31/03/1937
90 ans:	Antoine REDERSTORFF	21/03/1922

Mois d'avril

65 ans:	Joseph GASSER	05/04/1947
65 ans:	Marie-Rose MATTLER née SEEL	21/04/1947
66 ans:	Victoire BURGUY née GODINAT	13/04/1946
71 ans:	Anne-Marie MAKHLOUF née LITZLER	12/04/1941
87 ans:	Germaine JAEGY née FLOTA	09/04/1925
96 ans:	Marguerite GODINAT née RIFF	12/04/1916

Mois de mai

65 ans:	François KUBLER	30/05/1947
67 ans:	Marie-Agnès EMMELIN née VETTER	12/05/1945
68 ans:	Marie-Bernardine LINDER née STOECKLIN	20/05/1944
69 ans:	Monique DATTLER née BURGERMEISTER	26/05/1943
70 ans:	Hélène BLOCH née VETTER	15/05/1942
90 ans:	Odile HUET née VETTER	11/05/1922

Mois de juin

68 ans :	Aimé GODINAT	21/06/1944
70 ans :	Louis GODINAT	20/06/1942
71 ans :	Paul FLOTA	15/06/1941
82 ans :	Denise DATTLER née GINDER	26/06/1930

Mois de juillet

65 ans:	Jacqueline MORCEL	28/07/1947
67 ans :	Roland LIEBENGUTH	05/07/1945
68 ans :	Bernard GASSER	10/07/1944
69 ans :	Eugène EGMANN	04/07/1943
85 ans :	Madeleine BOEGLIN née BURGER	16/07/1927
88 ans :	Albert DATTLER	20/07/1924

Mois d'août

70 ans :	Annette EGMANN née KAUFMANN	17/08/1942
71 ans :	Richard LINDER	19/08/1941
79 ans :	Abraham OBERLI	22/08/1933
89 ans :	Anne ROCKLIN née MULLER	17/08/1923
91 ans :	Marguerite STOECKLIN née HASENBOEHLER	06/08/1921

CARNET DU JOUR

ELLES NOUS ONT QUITTES

M^{me} Jeanne BERGER née GUIDEMANN

née le 2 novembre 1924

est décédée le 4 janvier 2012 à Feldbach



M^{me} Jeanne RAUSER née GASSER

née le 19 avril 1938

est décédée le 8 janvier 2012 à Altkirch